



Le Courrier

Journal de l'académie de Versailles

Mai juin juillet 2013

Bimestriel n° 153

CHRONIQUE D'UN CHANGEMENT... ANNONCÉ

Il y a fort, fort longtemps, un président (de droite) avait annoncé la titularisation de tous les enseignants vacataires et contractuels en direct à la télévision. S'en était suivi un grand moment d'affolement pour les ministres concernés par cet inattendu projet présidentiel. Après bien des mois d'attente, de rumeurs, de relances syndicales un protocole d'accord sur un « plan de résorption de la précarité » était soumis pour signature aux organisations syndicales. Fallait-il refuser ce protocole trop limitatif ou signer pour pouvoir négocier et essayer de gagner des améliorations ? Après des débats serrés la CGT signa le protocole. Les réunions se succédèrent mettant en place les conditions générales de titularisation dans la fonction publique, il fallut se familiariser avec des termes spécifiques : RAEP, éligibilité, CDisation... Enfin vint le moment de l'application aux non-titulaires de l'éducation nationale : le plan de titularisation s'était transformé en examen, voire même en concours, les conditions d'éligibilité avaient été resserrées, le tout dans un calendrier bousculé et peu lisible ! La promesse n'était pas tenue, la précarité maintenue... Entre temps nous avons changé de majorité, de président, de ministre. A la fin de l'histoire, 6 600 contractuels pourraient être

titularisés, alors que l'on compte 150 000 non-titulaires dans l'Éducation nationale dont 37 000 contractuels ! Pour les salarié-e-s ce n'est pas une belle histoire et la déception est à la hauteur des espoirs soulevés...

Aujourd'hui le ministère demande aux organisations syndicales de signer un protocole d'accord sur les revalorisations salariales, il annonce une enveloppe de 240 millions d'euros sur 3 ans. Il propose l'amélioration des promotions à la Hors-Classe pour les professeur-e-s des Ecoles et les CPE ; une indemnité pour tou-te-s les professeur-e-s des Ecoles ; une revalorisation des catégories C et B. Le ministère a aussi annoncé sa volonté d'ouvrir des discussions sur la création d'un échelon supplémentaire dans les grilles des personnels enseignants pour la revalorisation des fins de carrière (sic !). Encore une fois ce qui est posé d'emblée comme limite à la « négociation » est sans rapport avec les revendications des personnels, le ministre semble oublier que le point d'indice est gelé depuis juillet 2010 et que nous avons perdu 15,35 % de pouvoir d'achat depuis le 1^{er} janvier 2000. La CGT Educ'action ne signera donc pas le protocole et sera du coup exclue de l'ensemble des discussions sur les revalorisations salariales !

Les évolutions et les changements sont trop peu nombreux et se font « dans le cadre » mis en place par la droite, c'est le cas par exemple de cette pratique consistant à imposer la signature d'un protocole d'accord avant tout début de négociation. La mise en place de « cours de morale » ou « d'entrepreneuriat » est emblématique d'une politique de « fausses bonnes nouvelles idées » sans moyens ni projet.

Les salarié-e-s de l'éducation nationale exigent d'être formé-e-s, d'être titulaires, d'être rémunéré-e-s correctement et augmenté-e-s régulièrement. Comme l'ensemble de salarié-e-s, ils ne doivent plus être considéré-e-s uniquement comme des charges qui « coûtent » à la collectivité mais comme les acteurs et les moteurs indispensables d'un service public d'éducation indispensable pour assurer l'accès de tous aux savoirs et aux diplômes.

Marie Buisson
Co-secrétaire académique.

SOMMAIRE

Édito

1

Circulaire, il n'y a rien à voir!

2

Dossier hors classe

3-4

Dossier Affectation TZR, contractuel-le, MAGE

5-6

Les sales profs

7

Coordonnées

8

INFORMATIONS ÉDUCATION NATIONALE

Circulaire, il y a rien à voir!

La circulaire de rentrée est, chaque année, un exercice de style. Elle est abondamment commentée que ce soit par des spécialistes qui n'ont parfois rien à voir avec le monde de l'éducation ou par des politiques qui en font un argument d'opposition, de justification de leurs choix. Le cru de cette année ne fait pas exception à la règle. Elle est même d'autant plus observée que c'est celle de la première rentrée des classes sans l'ombre pesante des choix de l'ancien gouvernement pour un Vincent Peillon qui a fait de la refondation de l'école un des axes majeurs de la politique de l'actuel. Il ne s'agit pas pour nous de gloser l'ensemble des points de la circulaire mais bien de comprendre l'esprit pour les personnels de l'éducation et pour les élèves des changements, des infléchissements, en un mot de la refondation pensée par le ministère de l'éducation.

Un constat partagé... Mais des solutions qui n'en sont pas.

Un point important tout d'abord : la circulaire de rentrée reconnaît que l'école ne parvient pas assumer pleinement ses missions qu'elle est porteuse de nombreuses « inégalités sociales et territoriales », que les « écarts se creusent » de plus en plus entre les familles. C'est un constat qui est partagé par les personnels de l'éducation qui chaque jour souffrent de la difficulté de permettre à tous d'accéder à une instruction de qualité. Pourtant, si le constat est partagé, les solutions préconisées ne sont pas satisfaisantes. Et même au-delà des divergences sur les annonces, c'est la logique même du projet gouvernemental qui pose problème.

Dans le primaire : école du socle et réforme des rythmes scolaires.

Quelques exemples peuvent être pris pour expliquer la logique gouvernementale. L'im-

portance de l'enseignement primaire est réaffirmée. Elle se traduit notamment par la mise en place du principe « plus de classes que de maîtres ». Est également mise en avant la nécessité de revoir les programmes... dans l'esprit de l'école du socle. Ce dernier, mis en place par un gouvernement de droite et dans la droite ligne du dogme de l'école libérale, apparaît comme un horizon indépassable. La mise en place des 4 jours et demi s'accompagne de l'organisation par les collectivités locales du temps périscolaire. On peut d'ores et déjà anticiper les écarts entre les communes qui ne feront que renforcer les inégalités territoriales pourtant dénoncées.

Lutter contre le décrochage en allourdissant la charge de la vie scolaire.

Si l'on peut se féliciter de la priorité qui est faite à la lutte contre le décrochage scolaire, la mise en place d'un référent chargé de contacter les familles et de permettre le retour à l'école par un travail en réseau avec la MGI et d'autres partenaires n'est pas satisfaisante. Dans les faits, il manque un élément, c'est le temps et les moyens pour mettre en place et coordonner le travail avec la Vie Scolaire et les enseignants.

L'éducation artistique et culturelle en substitution de l'enseignement artistique.

C'est la même logique ou presque qui est à l'œuvre avec l'Education artistique et culturelle (EAC). La circulaire envisage la création de projet culturel qui oublie au passage le rôle des professeurs d'arts plastiques et appliqués. On ne réfléchit plus en terme de disciplines impliquant des savoirs et des savoir-faire mais en terme plus nébuleux de projet, le travail par projet nécessite des moyens et du temps, il ne doit pas se substituer à l'enseignement disciplinaire pour permettre de faire ou de masquer des bais-

ses de dotation.

L'oubli des dédoublements en langue.

Même chose pour l'enseignement des langues où la « liberté » laissée aux établissements et le recours aux miraculeux outils numériques masquent mal les lacunes des élèves français en la matière. Le recours aux dédoublements n'est en l'occurrence pas mis en avant.

La formation professionnelle aux régions.

S'il est évident qu'il est nécessaire de faire un bilan de la réforme du lycée professionnel et notamment de la mise en place du bac pro 3 ans, on ne peut que s'opposer à ce que la carte des formations soit dans la main des régions. Comment ne pas faire le lien avec le discours de François Hollande qui préconise le rapprochement entre les entreprises et l'école ? Il ne s'agit pas pour les établissements scolaires de rester comme un îlot en dehors de la société mais au contraire de faire face aux enjeux d'une société en crise.

Et c'est bien là que le bât blesse. Derrière les annonces de la circulaire, il n'y a pas de véritable rupture avec le projet d'école du gouvernement précédent. Il y a, certes, des créations de postes, la mise en place d'une formation des enseignants, la volonté de lutter contre les discriminations... Mais, globalement, il ne s'agit que d'aménagements. L'école mérite, aujourd'hui plus que jamais, une véritable refondation. Pour cela, la CGT Educ'action a des propositions. Reste à savoir si le gouvernement souhaite réellement la mise en place d'un vrai dialogue social ?

Mathieu Moreau

Co-secrétaire départemental du Val d'Oise

LES SALES PROFS !

OCEAN, un nouveau fichier critique pour l'Education nationale ?

Alors que les fichiers de l'Education nationale restent contestés, par exemple Base élèves, le ministère crée un nouveau fichier national « OCEAN ». Il permettra la création de Inscinet, un site d'inscription en ligne aux examens et concours scolaires, et de Publinet, le site de publication des résultats des candidats. Cette modernisation du travail de l'éducation nationale pourrait faire des vagues .

Car le fichier comprend des informations sensibles : nationalité des candidats, CSP des parents. D'autres renvoient à des débats à l'intérieur du système éducatif. A quoi peut bien servir d'avoir un fichier des compétences du socle acquises par chaque petit Français ? A quoi peut servir de sortir les résultats par « division de classe » ? Est-ce pour calculer le mérite de chaque équipe d'enseignants ? Enfin le fichier pose aussi problème par le large éventail des personnes y ayant accès : à l'intérieur de l'Education nationale mais aussi les organes de presse et « les agents habilités des collectivités territoriales ».

Extrait du café pédagogique du 6 mai 2013.



L'entrepreneuriat dans les collèges et les lycées

On va enseigner "l'entrepreneuriat" dans les collèges et les lycées. "De la sixième à la Terminale", a annoncé Hollande à l'Elysée devant un parterre de pigeons ravis qui, paraît-il, l'ont applaudi debout à la fin. A ce stade, le projet ne dit pas si les profs de morale laïque seront les mêmes que les profs d'entrepreneuriat, mais pourquoi pas ?

Que va-t-il se passer pour les profs de SES, qui tentent obstinément de faire leur boulot. "On nous a effectivement reproché de ne pas faire aimer l'entreprise, de trop parler, par exemple, du chômage. Mais nous ne sommes pas là pour la faire aimer ou non, mais pour la faire comprendre » (la présidente de l'association des profs de SES).

Extrait de Arrêt sur image, France 5.



La situation dans l'emploi des femmes en Ile-de-France

A l'instar de la situation nationale, le taux d'activité (1) des femmes en Ile-de-France s'est fortement accru de 1968 à 2008, passant de 54 % à 79 % mais avec des disparités selon les territoires. Ce taux se situe entre 80 et 82 % à Paris et dans les Hauts-de-Seine, il chute à 75 % en Seine-Saint-Denis. Dans ce département, 28 % des femmes ont moins de 20 ans et 20 % d'entre elles sont non diplômées du supérieur, contre 13 % pour l'ensemble du territoire francilien.

40 % des franciliennes occupent des postes d'employées. Les femmes cadres (25 %) sont surreprésentées dans les Hauts-de-Seine (32 %) et à Paris (29 %). Quelle que soit leur profession, les femmes gagnent en moyenne 26 % de moins que les hommes en Ile-de-France : 35 % de moins dans les Yvelines, 31 % dans les Hauts-de-Seine. En revanche, l'écart est de « seulement » 17 % de moins pour les femmes de Seine-Saint-Denis. Les écarts sont en effet moins marqués pour les salaires les plus faibles, ce qui est plus fréquent dans ce département.

21 % des franciliennes travaillent à temps partiel contre 8 % des franciliens, quelque soit leur âge, le type d'emploi et le département.

A retrouver sur <http://www.inegalites.fr/>

ADRESSES UTILES



CGT EDUC'ACTION

263 rue de Paris - Case 549

93 515 Montreuil cedex

☎ 01 48 18 81 47

☎ 01 49 88 07 43

@ unsen@ferc.cgt.fr

www.unsen.cgt.fr

CGT EDUC'ACTION VERSAILLES

245, Bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 09 98 70

uasenver@wanadoo.fr

Co-secrétaires académiques :

Marie BUISSON
et Frédéric MOREAU

Responsable Élus CAPA : Frédéric Moreau

Permanences téléphoniques

Mercredi 14h-17h,
Jeudi 9h30-16h30,
Vendredi 9h30-17h30

Beaucoup d'informations pratiques et d'actualités sur notre site Internet

www.premiumorange.com/uasenver

SDEN-CGT 78

Maison des Syndicats

4, place de Touraine

78 000 VERSAILLES

☎ 01 39 49 42 50

☎ 06 75 36 49 58

sden-cgt78@wanadoo.fr

Co-secrétaires départementaux :

Nicolas SILAN

SDEN-CGT 91

12, place des Terrasses de l'Agora

91 034 EVRY CEDEX

☎ 09 64 48 48 47

☎ 01 60 78 55 43

sdencgt91@orange.fr

Co-Secrétaires départementaux :

Yannick Billiec

Anne-Sophie LEYMARIE

SDEN-CGT 92

245, bd Jean Jaurès

92 100 BOULOGNE

☎ 01 46 08 58 37

☎ 06 81 96 51 23

☎ 01 46 09 90 19

sdencgt92@wanadoo.fr

Blog : <http://cgteduc92.ouvaton.org/>

Secrétaire départemental :

Samuel SERRE

SDEN-CGT 95

82, bd Gal Leclerc

95 100 ARGENTEUIL

☎ 01 34 10 02 55

☎ 06 61 26 11 22

sden-cgt-95@wanadoo.fr

Blog : www.educaction95.com

Co-secrétaires départementaux :

Michaël MARCILLOUX, Olivier Delous,

Mathieu Moreau

Permanence : Mardi 10-17h et vendredi 10-14h

ENVIE DE VOUS SYNDIQUER ?

NOM :

Prénom :

PLP, Certifié.e, Agrégé.e, Instit., PE, PEGC, CPE, MA,
Assistant.e d'éducation, Contractuel.le, Vacataire (entourez)

Adresse personnelle :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Établissement :

Adresse :

Téléphone :

RETOURNEZ CE BULLETIN D'ADHÉSION À LA

CGT EDUC'ACTION DE VOTRE DÉPARTEMENT D'EXERCICE